Fonds international pour l'Irlande: contributions financières et rapport d'évaluation

1997/0116(CNS) - 19/11/1997 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Antoni GUTIERREZ DIAZ (GUE/NGL, E), le Parlement européen a approuvé la proposition visant à prolonger de 2 ans la contribution communautaire au Fonds international pour l'Irlande. Il demande néanmoins que la coordination soit assurée entre les interventions de ce Fonds et celles d'autres instruments de la politique structurelle communautaire et que les financements de ce Fonds ne se substituent pas à d'autres dépenses publiques ou privées. Il faut, en outre, que l'on fasse connaître, par des moyens adéquats de publicité et d'information, l'importance de la participation communautaire au Fonds. Enfin, le Parlement fait expressément apparaître dans la proposition que le programme d'initiative communautaire pour le soutien à la paix et à la réconciliation en Irlande s'appelle PEACE.